

# FORMATION

## DEMARRER SON ACTIVITE

### DANS LE BÂTIMENT

#### OBJECTIFS

- Maîtriser les bases juridiques et commerciales pour bien débiter son activité artisanale du BTP
- Calculer son prix de vente
- Comprendre la sous traitance
- Connaître les obligations de l'entreprise
- Qualifications RGE

#### Prérequis

Aucun

#### Public

Chef d'entreprise artisanale, conjoint collaborateur, salarié, porteur de projet ou demandeur d'emploi

#### Modalités pédagogiques

Formateur spécialiste du bâtiment.  
Apport théorique, support, remise à chaque participant de documents types

#### Evaluation

Validation des acquis par le formateur, enquête de satisfaction et attestation de suivi de formation

#### Modalités et délais d'accès

Inscription par tél., mail ou site internet.  
Jusqu'à la veille de la formation (nombre limité)

#### Accessibilité

Conditions d'accès au public en situation de Handicap, contactez le référent Handicap au 05 63 09 09 58

#### PROGRAMME - COMPETENCES

##### Intervenants sur un chantier : rôle de chacun

##### Les règles de contractualisation en marchés privés

Les informations précontractuelles avant travaux  
Les mentions obligatoires sur les devis et factures  
La désignation des ouvrages de facturation  
La gestion des acomptes  
La facturation à l'avancement du chantier  
Les règles du dépannage et affichages des prix  
Gestion des changements en cours de chantier (découvertes, évolution des attentes du client, évolution des plannings, désaccords entre les parties, ...)

##### Le calcul du prix de revient pour déterminer les prix de facturation

##### La sous traitance dans le BTP

Les règles lorsque mon entreprise sous traite  
Les règles lorsque mon entreprise est sous-traitante

##### Les assurances construction

Les régimes obligatoires d'assurance construction  
L'assurance Responsabilité civile professionnelle  
L'assurance Décennale  
Fonctionnement des assurances et gestion des litiges

##### Les obligations de l'entreprise du BTP

La responsabilité de l'entreprise sur ses ouvrages (fourniture et pose)  
Les obligations de résultat et de moyen  
Le devoir de conseil vis-à-vis des clients  
La notion d'acceptation du support réalisé par un tiers.

##### Les qualifications RGE dans le BTP

**Durée :** 7 heures – 1 jour

**Dates et horaires :** Consulter la page de la formation sur notre site internet

**Lieu :** CMA 82, 11 rue du Lycée 82000 Montauban

**Tarif :** 100 € (prise en charge possible par le CPF, OPCO, Pôle Emploi)

**Contact et inscription :** Laurie TOURNAYRE  
05 63 92 92 22 – [formation@cm-montauban.fr](mailto:formation@cm-montauban.fr)